

CONSEIL SUPERIEUR PARAMEDICAL

Nouvelle description des formations – compétences

Type court : section logopédie

Le grade de bachelier en logopédie peut donner accès au titre de logopède tel que défini dans l'Arrêté royal du 20/10/1994 relatif au titre professionnel et aux conditions de qualification requises pour l'exercice de la profession de logopède et portant fixation de la liste des prestations techniques et de la liste des actes dont le logopède peut être chargé par un médecin (M.B. du 06/12/1994).

Le logopède est le thérapeute qui assume la responsabilité de la prévention, de l'évaluation et du traitement des troubles relevant du domaine d'intervention de la logopédie.

Les troubles concernent autant la parole et le langage, qui sont deux des aspects les plus complexes et les plus élaborés des fonctions cérébrales, que les fonctions auditives, visuelles, cognitives-incluant l'apprentissage - les fonctions oro-myo-fonctionnelles, la respiration, la déglutition, la voix, le fonctionnement tubaire¹.

Le logopède conçoit et exécute l'ensemble des actes techniques et thérapeutiques qu'il juge appropriés pour remédier aux anomalies observées, actes techniques et thérapeutiques.

Toute personne peut, à un moment donné, être en difficulté de communication et avoir besoin de l'aide d'une logopède : personnes présentant des troubles de la voix, de la parole, du langage écrit ou oral, des fonctions cognitives, adultes atteints de certaines maladies ou victimes d'accidents, personnes âgées, malentendants, ... Le logopède prend donc en charge des patients qui, du fait de leurs troubles de la communication, présentent des problèmes d'insertion et d'inadaptation dans leur milieu familial, scolaire, professionnel ou social. Son objectif sera l'épanouissement et la réhabilitation et réadaptation des patients qui lui sont confiés.

Le logopède peut exercer dans différents secteurs d'activités :

- en qualité d'indépendant(e) en cabinet privé ou au domicile du patient ;
- en milieu préscolaire ou scolaire ordinaire de tous les niveaux, dans les écoles d'enseignement spécialisé de tous types (pour handicapés sensoriels, mentaux, moteurs, sociaux, instrumentaux) ;
- en milieu hospitalier : oto-rhino-laryngologie, orthodontie, pédiatrie, gériatrie, psychiatrie, neurologie, ... ;
- dans divers organismes tels que les centres psycho-médico-sociaux, les centres de guidance, les maisons de repos et/ou de soins pour personnes âgées ;
- dans les centres de réadaptation ;
- dans les centres d'alphabétisation, les écoles de devoirs ;
- dans les maternités, les consultations de nourrissons, les crèches, les pouponnières.

Le choix d'une telle profession implique le goût des contacts humains, la maîtrise du langage oral et du langage écrit, l'intérêt pour les problèmes médicaux et psychologiques, des aptitudes scientifiques.

La formation a pour objectif de répondre au profil professionnel européen de l'orthophoniste-logopède défini par le Comité Permanent de Liaison des orthophonistes et logopèdes de l'union européenne (CPOL, 1994). Elle correspond au niveau 6 du Cadre Européen de Certification² (CEC). Elle propose une offre d'enseignement adaptée au marché de l'emploi. La dimension résolument humaine de cet enseignement prépare les étudiants à être des citoyens actifs dans une société démocratique, à aborder sereinement leur carrière future, tout en garantissant leur épanouissement personnel. Cette formation crée et maintient une large base et un haut niveau de connaissances ; elle stimule en permanence la recherche et l'innovation.

¹ Réf. : Profil professionnel européen de l'orthophoniste-logopède, C.P.L.O.L., Cologne, février 1994.

² Missions de l'enseignement supérieur telles qu'elles ont été précisées lors de la Conférence des ministres européens en avril 2009.

Pour amener l'étudiant à agir en tant que professionnel responsable dans le système de santé, la formation doit développer les compétences suivantes :

Compétences	Capacités
S'impliquer dans sa formation et dans la construction de son identité professionnelle	Participer activement à l'actualisation de ses connaissances et de ses acquis professionnels
	Evaluer sa pratique professionnelle et ses apprentissages
	Développer ses aptitudes d'analyse, de curiosité intellectuelle et de responsabilité
	Construire son projet professionnel
	Adopter un comportement responsable et citoyen
	Exercer son raisonnement scientifique
Prendre en compte les dimensions déontologiques, éthiques, légales et réglementaires	Respecter la déontologie propre à la profession
	Pratiquer à l'intérieur du cadre éthique
	Respecter la législation et les réglementations
Gérer (ou participer à la gestion) les ressources humaines, matérielles et administratives	Programmer avec ses partenaires, un plan d'actions afin d'atteindre les objectifs définis
	Collaborer avec les différents intervenants de l'équipe pluridisciplinaire
	Participer à la démarche qualité
	Respecter les normes, les procédures et les codes de bonne pratique
Concevoir des projets complexes d'intervention logopédique	Identifier la situation
	Collecter l'ensemble des données
	Etablir la liste des interventions adaptées aux besoins
	Utiliser des concepts, des méthodes, des protocoles dans des situations variées
	Evaluer la pertinence d'une analyse, d'un schéma
Assurer une communication professionnelle	Transmettre oralement et/ou par écrit les données pertinentes
	Utiliser les outils de communication existants
	Collaborer avec l'équipe pluridisciplinaire
	Développer des modes de communication adaptés au contexte rencontré
Pratiquer les activités spécifiques au domaine logopédique	Identifier et évaluer une problématique logopédique
	Etablir un rapport technique qui synthétise les informations pertinentes et propose un projet d'intervention
	Mettre en place et appliquer les traitements adaptés à la situation évaluée
	Mettre en œuvre des activités de prévention